

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:

DECRET N°74-231 du 29 août 1974
portant intérim.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 26 août 1974,

- le Capitaine André ATCHADE, Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ATEADAYE,
 - le Capitaine Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence du Chef de Bataillon Pierre KOFFI
- et
- le Capitaine Charles BEBADA, Ministre des Transports, Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme, pendant l'absence du Capitaine Augustin HONVOH.

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 29 août 1974
Pour le Président de la République
absent, le Garde des Sceaux, Minis-
tre de la Justice et de la Législa-
tion, chargé de l'intérim,



Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 2 CS 6 Ministères 11 CNR 4 SGG 4 SPD 2 IAA-DCCT 2
IGF-CNI-Gde Chanc. 3 DGP-DGAJL-INSAE 6 JORD 1.